

Règlement de fonctionnement

Temps d'Activités Périscolaires

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), sont mis en place par la commune de Plats, l'organisation en est confiée à l'Association Familles Rurales de Plats « Les Fripouilles », par convention, qui est titulaire d'un agrément de Jeunesse et Sports.

Les TAP ne sont pas obligatoires pour les enfants. Ils sont ouverts à tous les enfants scolarisés à partir de 4 ans révolus.

Article 1 : Fonctionnement - Horaires

Un Projet Educatif Territorial (PEDT) a été rédigé, dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative sur les temps scolaires et hors temps scolaires. Ce projet peut être consulté par les parents en Mairie.

Les TAP se déroulent les lundis et les mardis de 15h30 à 17h.

Les lundis et les mardis, à la fin des temps d'enseignement (15h30) les animateurs se présenteront dans l'école. Chacun prendra alors en charge le groupe dont il est responsable et l'accompagnera à la salle des fêtes. Les enfants resteront dans les classes le temps de l'appel.

A 17h les parents devront se présenter à la salle des fêtes. Les enfants restant à la salle des fêtes seront automatiquement raccompagnés à la garderie par les animateurs.

Les familles doivent présenter une autorisation écrite lors de l'inscription si l'enfant est autorisé à partir seul et en informer tout changement auprès du Directeur des TAP (par écrit).

Article 2 : Taux d'encadrement / Personnel d'encadrement

Les normes d'encadrement sont d'un animateur pour 14 enfants à la maternelle et d'un animateur pour 18 enfant à l'élémentaire.

Le personnel d'encadrement :

- Le directeur du centre de loisirs (Damien Bodart)
- Mise à disposition par convention du personnel municipal de la cantine / garderie (Mélanie Morfin en cours de CAP petite enfance et Claudine Banc titulaire du Bafa). Et les animateurs des Fripouilles (Sarah Briat -Fontaine et Sylvain Devallieres) titulaires du Bafa.
- Recrutement d'animateurs par le centre de loisirs.

Article 3 : Les périodes

Le paiement, l'organisation et les projets d'animations des TAP se fait en périodes. Chaque période sera balisée par les vacances scolaires.

Les 5 périodes se déclinent ainsi :

1. Entre la rentrée scolaire et les vacances d'automne
2. Entre les vacances d'automne et les vacances de Noël
3. Entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver
4. Entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps
5. Entre les vacances de printemps et les vacances d'été

Article 4 : Les inscriptions

L'inscription aux TAP est faite pour l'année scolaire. Les parents s'engagent pour une période sur les 2 jours (le lundi et le mardi) concernés par les TAP.

Les parents doivent remplir une fiche d'inscription aux TAP, une fiche de renseignements, une fiche sanitaire et signer le présent règlement de fonctionnement et respecter la date limite de dépôt de dossier sinon : aucune inscriptions rendus en retard ne sera acceptée. Aucune inscriptions ne se fera par mail ou par téléphone. En cas de désinscription pour une période, les parents devront adresser un courrier au directeur au cours de la période précédente (au plus tard une semaine avant la fin de la période).

Article 5 : Les absences

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) pour l'année scolaire, avec l'engagement de participer à l'ensemble du parcours. Cet engagement a pour but de proposer un parcours qualitatif.

En cas d'absence de l'enfant pour cause de maladie, les parents ayant réservé le TAP s'engagent à prévenir le directeur du centre de loisirs et TAP au **06.41.71.47.22**, et fournir un certificat médical.

La commune se réserve le droit d'appliquer des pénalités financières aux familles ne présentant pas l'enfant de façon récurrente sans justificatif d'absence alors que celui-ci était engagé aux TAP.

Article 6 : Participation des familles

Une participation de 12 euros par enfant par période sera demandée aux familles pour les Temps d'Activités Périscolaires. La commune a la charge de l'encaissement de la participation des familles.

En cas d'annulation de l'inscription aux TAP par la famille (sauf désinscription si respect des conditions de l'article 4), la période sera due.

Article 7 : L'adhésion à Familles Rurales / Assurance

La carte d'adhésion à l'association Familles Rurales Les Fripouilles - Plats n'est pas obligatoire pour les TAP, elle est proposée aux familles.

Cette carte d'adhésion annuelle est valable pour l'ensemble de la famille au tarif de 25€

L'Association Familles Rurales de Plats est assurée au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge.

Les familles doivent contracter une police responsabilité civile pour leur enfant.

En complément de l'assurance obligatoire, il est fortement recommandé de souscrire une « assurance individuelle accident » couvrant les dommages corporels (cette assurance est incluse si la famille a la carte d'adhésion de l'Association)

Article 8 : Santé

Aucun médicament ne pourra être délivré même avec une ordonnance, sauf en cas d'établissement d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas de maladie ou incident, les familles sont prévenues pour décider d'une conduite à tenir. Le cas échéant, les familles sont tenues de récupérer leur enfant. Le directeur du centre de loisirs se réserve le droit de faire appel à un médecin. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence.

Article 9 : Discipline

En cas de comportement inadapté d'un enfant perturbant le groupe, l'équipe encadrant les TAP mettra tout en œuvre pour réguler avec la famille concernée et prendre les mesures adaptées. Selon la gravité des faits une exclusion temporaire, voire définitive pourra être décidée.

Je certifie avoir lu le règlement de fonctionnement des TAP et en accepte les modalités.

Nom : Prénom :

Date : / / Signature :

Partie à retourner signée avec le dossier d'inscription

Je certifie avoir lu le règlement de fonctionnement des TAP et en accepte les modalités.

Nom : Prénom :

Date : / / Signature :